



LE MINISTRE

Paris, le **06 OCT. 2020**

Monsieur le Président,

En application de l'article 29 bis, alinéa 4, du Règlement du Sénat, j'ai l'honneur de vous communiquer le calendrier des textes dont le Gouvernement prévoit l'inscription à l'ordre du jour du Sénat, jusqu'au mois de décembre 2020.

Conformément à la décision n° 2009-582 DC du Conseil Constitutionnel du 25 juin 2009, ce calendrier revêt un caractère indicatif. Il ne saurait lier le Gouvernement dans l'exercice des prérogatives qui sont les siennes en application de l'article 48 de la Constitution.

**Octobre 2020 :**

- Proposition de loi relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » ;
- Projet de loi prorogeant le régime transitoire institué à la sortie de l'état d'urgence sanitaire ;
- Projet de loi relatif à la prorogation des chapitres VI à X du titre II du livre II et de l'article L. 851-3 du code de la sécurité intérieure ;
- Projet de loi organique relatif au Conseil économique, social et environnemental ;

**Monsieur Gérard LARCHER**

Président du Sénat

Petit Luxembourg

17 rue de Vaugirard

75291 PARIS CEDEX 06

- Sous réserve de leur dépôt, lecture des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de prorogation du régime transitoire institué à la sortie de l'état d'urgence sanitaire, ou nouvelle lecture ;
- Sous réserve de leur dépôt, lecture des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif à la prorogation des chapitres VI à X du titre II du livre II et de l'article L. 851-3 du code de la sécurité intérieure ;
- Sous réserve de leur dépôt, lecture des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique.
- Projet de loi relatif aux conditions de mise sur le marché de certains produits phytopharmaceutiques en cas de danger sanitaire pour les betteraves sucrières ;
- Projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur.

#### **Novembre 2020 :**

- Projet de loi organique relatif à la simplification des expérimentations mises en œuvre sur le fondement du quatrième alinéa de l'article 72 de la Constitution ;
- Sous réserve de leur dépôt, lecture des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière ;
- Sous réserve de leur dépôt, lecture des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif aux conditions de mise sur le marché de certains produits phytopharmaceutiques en cas de danger sanitaire pour les betteraves sucrières ;
- Sous réserve de leur dépôt, lecture des conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » ;
- Sous réserve de sa transmission, projet de loi relatif à la restitution des biens culturels à la République du Bénin et à la République du Sénégal ;
- Sous réserve de son dépôt, projet de loi de financement de la sécurité sociale 2021 ;
- Sous réserve de son dépôt, projet de loi de finances rectificatives pour 2020 ;
- Projet de loi de finances pour 2021 ;
- Sous réserve de leur dépôt, lecture des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2021, ou nouvelle lecture ;

- Sous réserve de leur dépôt, lecture des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de finances rectificatives pour 2020, ou nouvelle lecture.

### **Décembre 2020 :**

- Suite de l'examen du projet de loi de finances pour 2021 ;
- Sous réserve de leur dépôt, lecture des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif au Conseil économique, social et environnemental, ou nouvelle lecture ;
- Nouvelle lecture du projet de loi relatif à la prorogation des chapitres VI à X du titre II du livre II et de l'article L. 851-3 du code de la sécurité intérieure ;
- Sous réserve de son dépôt et de sa transmission, proposition de loi actualisant la répartition des conseillers de l'Assemblée de Guyane entre les sections électorales ;
- Sous réserve de leur dépôt, lecture des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif au Parquet européen et à la justice pénale spécialisée ;
- Sous réserve de leur dépôt, lecture des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif restitution des biens culturels à la République du Bénin et à la République du Sénégal, ou nouvelle lecture ;
- Sous réserve de leur dépôt, lecture des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur, ou nouvelle lecture ;
- Déclaration du Gouvernement, en application de l'article 50-1 de la Constitution, suivie d'un débat sur la politique migratoire de la France et de l'Europe ;
- Sous réserve de leur dépôt, lectures des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de finances pour 2021, ou nouvelle lecture ;
- Nouvelle lecture du projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière ;
- Nouvelle lecture de la proposition de loi relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » ;
- Nouvelle lecture du projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique ;
- Sous réserve de sa transmission, proposition de loi vers une sécurité globale.

Enfin, divers projets de loi autorisant l'approbation d'accords et de conventions internationales, ainsi que des débats et d'éventuelles propositions de loi pourront également être inscrits à l'ordre du jour prioritaire du Sénat.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Marc FESNEAU